

Quel est le montant de cette subvention ?

Le montant de la subvention correspondra à 25 % de la valeur du véhicule (hors accessoires: panier, antivol, sacoches...) avec un plafond maximum de 200 euros.

A qui s'adresse la subvention ?

Aux habitants domiciliés sur une des quatorze communes de Sète Agglopôle Méditerranée sans condition de ressources. Le bénéficiaire devra être en mesure de fournir dans son dossier de demande, un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Comment faire la demande de subvention ?

Il suffit de s'inscrire sur le site de Sète Agglopôle Méditerranée: <http://www.agglopoie.fr/lagglo-subventionne-lachat-de-velos-et-trottinettes-electriques/> Vous recevrez en pièce jointe de la réponse à votre demande, un dossier à déposer complet soit par mail, soit à Frontignan, soit à Villeveyrac, dans un délai de 14 jours à compter de sa date de téléchargement.

Puis-je demander une subvention pour ma femme et moi ?

Non, le dispositif est prévu pour aider un même foyer tous les quatre ans.

Puis-je demander une subvention si j'ai déjà acheté mon vélo ?

Non, il faut attendre d'avoir reçu le dossier d'inscription et la facture d'achat ne doit pas être antérieure à la date de réception de ce dernier.

Qui peut faire la demande de subvention sur internet ?

N'importe quelle personne (majeure ou mineure) peut remplir la demande de subvention en ligne à la place du demandeur officiel. Il suffit que le dossier soit enregistré au nom et prénom de la personne bénéficiaire.

Selon quel ordre de priorité sera versée l'aide ?

Sète Agglopôle Méditerranée répondra aux 300 premières demandes par ordre d'inscription sur son site internet. Les suivantes seront automatiquement enregistrées en liste d'attente. Les demandeurs inscrits en liste d'attente seront automatiquement informés si un désistement survenait sur la liste des premiers demandeurs.

Comment sera versée la subvention ?

Sur le compte bancaire correspondant au RIB fourni par le demandeur dans un délai de plusieurs semaines.

Combien de subventions seront attribuées ?

En 2019, Sète Agglopôle Méditerranée accordera **300 aides** pour l'acquisition de vélo ou de trottinettes électriques.

Comment sont réparties les 300 aides de SAM sur les villes du territoire ?

Réponse : Il n'y a pas de répartition par ville. Les bénéficiaires seront les 300 premiers dossiers demandés et retournés à SAM.

Toutes les trottinettes électroniques peuvent-elles être subventionnées ?

Non, uniquement celles dont le moteur est **d'une puissance supérieure ou égale à 250 watts**, (et bénéficiant d'un certificat de conformité à la norme CE) de manière à éliminer les trottinettes destinées aux enfants.

Comment font les demandeurs pour avoir le dossier ?

La demande de dossier se fait exclusivement sur le site internet de SAM.

Comment les demandeurs retournent-ils le dossier ?

Ils retournent le dossier à leur convenance : sur l'hôtel d'agglomération de Frontignan, sur le site d'Oïkos à Villeveyrac, ou par mail.